

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS)**



ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES	(E.C.C.A.S.)
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL	(C.E.E.A.C.)
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE	(C.E.E.A.C.)
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL	(C.E.E.A.C.)

PAYS : REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET REPUBLIQUE DU CONGO

NOM DU PROJET : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE KETTA - DJOUM ET DE LA FACILITATION DU TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BRAZZAVILLE – YAOUNDE.

SECTEUR : TRANSPORT

REFERENCE DE DES ACCORDS DE FINANCEMENT :

- Don n°2100155016367 accordé à la République du Congo ;
- Accord de prêt n°2100150020794 signé avec la République du Cameroun.

N° D'IDENTIFICATION DU PROJET : P-Z1-DBO-048

La République du Cameroun et la République du Congo ont reçu un financement, du Fonds Africain de Développement afin de couvrir le coût du projet d'aménagement de la route Ketta - Djoum et de la facilitation du transport sur le corridor Brazzaville - Yaoundé, et ont l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt et don pour financer le coût du contrat relatif à **l'audit comptable et financier du projet**.

L'objectif de l'audit des états financiers du projet est de permettre aux auditeurs de formuler une opinion professionnelle sur la situation financière du projet respectivement au 31 décembre 2011, 2012, 2013 et 2014, sur l'état des recettes et dépenses couvrant l'ensemble de la période d'exécution des activités du projet. L'audit devrait également permettre aux auditeurs de formuler une opinion sur l'état du compte bancaire d'approvisionnement (compte spécial), le compte de contrepartie, les systèmes de contrôle interne, les modes de passation de marchés, ainsi que sur le respect des conditions de l'accord de prêt et des Règles et Procédures de la banque en matière de gestion de projet.

Le Secrétariat Général de la CEEAC, organe de coordination générale du projet et d'exécution du volet « audit du projet », invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la Banque Africaine de Développement, édition de mai 2008, qui sont disponibles sur le site

web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de la CEEAC de le retenir sur la liste restreinte.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, y compris les termes de référence de la mission à l'adresse mentionnée ci-dessous, les jours ouvrables, de lundi à vendredi entre 06 h 30 et 14 h 30 (TU).

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **08 décembre 2011 à 16 h 30 (TU)** et porter expressément la mention «**AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE KETTA-DJOURM ET DE LA FACILITATION DU TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BRAZZAVILLE - YAOUNDE**».

Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC),

Mairie de Haut de Gué Gué - B.P 212 LIBREVILLE – Gabon

Tél. : +241 44 47 31 / Fax : +241 44 47 32

Email : secretariat@ceeac-eccas.org

A l'attention du DIPEM - Direction des Infrastructures (Cellule d'Exécution des Programmes d'Infrastructures routières et ferroviaires et Facilitation du Transport)